



ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

AVIS D'AUTORISATION « Autorisation relative à l'eau »

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 24, §2., le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Administration de la gestion de l'eau) a délivré en date du 13 juillet 2026 l'autorisation à Hoffmann Hommel et fils de L-7653 Heffingen, 21, um Leisbesch,

pour : pour la gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité d'un site agricole à Heffingen ;

réf : Autorisation N° EAU-AUT-25-1002 ;

par : demande présentée par Hoffmann Hommel et fils de L-7653 Heffingen, 21, um Leisbesch ;

La décision ministérielle et les plans y afférents sont déposés au secrétariat communal de l'Administration Communale de Heffingen et pourront être consultés par tous les intéressés pendant la période du 15 juillet 2026 au 24 août 2026 inclus.

Contre la présente décision ministérielle un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif, qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision, par requête signée d'un avocat.

Heffingen, le 15 juillet 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

